



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture du Nord**

**Bureau des procédures environnementales**

----

**Commune de COUDEKERQUE-BRANCHE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**  
**AU TITRE DES CODES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME**

La société BORAX FRANÇAIS, dont le siège social est situé au 89 route de Bourbourg à 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une usine de conversion du carbonate de lithium en hydroxyde de lithium de qualité batterie d'une capacité de 13 500 tonnes/an ainsi qu'une demande de permis de construire sur le territoire de la commune de COUDEKERQUE-BRANCHE.

Cette demande sera soumise à l'enquête publique unique **en mairie de COUDEKERQUE-BRANCHE pendant 32 jours consécutifs, du vendredi 16 août 2024 à 8h00 au lundi 16 septembre 2024 à 18h00**, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse à cet avis transmis le 24 juin 2024, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie sous réserve de fermeture exceptionnelle et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr](mailto:pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr) (en précisant dans le sujet : dossier BORAX FRANÇAIS à COUDEKERQUE-BRANCHE) ;
- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie de COUDEKERQUE-BRANCHE, Hôtel de Ville, Place de la République, jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'attention de M. le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique BORAX FRANÇAIS à COUDEKERQUE-BRANCHE).

**L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents autres qu'au format PDF et de taille supérieure à 5 Mo, ni de respecter l'anonymat. Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées donc accessibles sur le site internet.**

M. Patrice GILLIO, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, **en mairie de COUDEKERQUE-BRANCHE**, au lieu de consultation du dossier **le vendredi 16 août de 08h00 à 12h00 (ouverture d'enquête) ; le mercredi 21 août de 14h00 à 17h00 ; le samedi 31 août de 09h00 à 12h00 ; le vendredi 6 septembre de 14h00 à 17h00 ; le mercredi 11 septembre de 14h00 à 17h00 et le lundi 16 septembre de 14h00 à 18h00 (clôture d'enquête).**

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2024>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès du bureau d'étude « KALIES » à l'adresse 16 rue Louis Néel à 59260 LEZENNES, et plus précisément à Mme Élodie POCHOLLE, par courriel : [epocholle@kalies.com](mailto:epocholle@kalies.com).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2024>), à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de **COUDEKERQUE-BRANCHE** pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et le maire de COUDEKERQUE-BRANCHE rendra sa décision d'accord ou de refus de permis de construire.